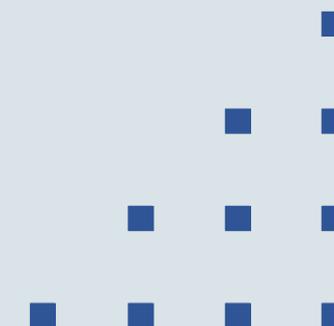


CODE DE CONDUITE ET D'ETHIQUE

PR-LEG-001-FR-A_Code de conduite et d'éthique



Décembre 2024





Chers collègues,

LAB est une entreprise innovante, entreprenante et performante, qui conçoit et réalise des systèmes de traitement des émissions clés en main.

Forte de 60 ans d'expérience, nous avons à cœur d'offrir à l'échelle mondiale les dernières technologies et des solutions compétitives qui contribuent à la gestion durable des déchets et à la production d'énergie propre, tout en réduisant l'impact environnemental des activités industrielles.

Avant-Propos

Grâce à l'expertise, à la réputation et au talent de notre équipe, nous continuons à opérer sur des marchés internationaux exigeants. Ensemble, nous travaillons à atteindre des objectifs cruciaux pour la protection de l'environnement, en réduisant les émissions et en préservant notre planète.

Le succès de LAB repose sur la contribution de chacun d'entre vous. C'est grâce à votre dévouement à soutenir les activités de LAB que nous pouvons continuer à avancer et à faire la différence.

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons parfois être confrontés à des situations qui mettent notre éthique à l'épreuve. C'est pourquoi nous avons décidé de formaliser notre nouveau **Code de conduite et d'éthique**.

Ce Code est mis en place pour vous accompagner dans la gestion de ces situations sensibles, afin que chacun puisse évoluer avec confiance et intégrité dans son environnement professionnel.

Nous souhaitons également réaffirmer notre engagement collectif à agir de manière responsable et éthique. **Ensemble, nous souhaitons veiller aux intérêts de tous : nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires et les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.**

Notre nouveau **Code de conduite et d'éthique** a pour mission de garantir que toutes les activités de LAB soient menées avec intégrité, renforçant ainsi notre réputation d'employeur respectueux et de partenaire commercial de confiance.

Ce Code est conçu pour vous aider à comprendre clairement les principes que chacun d'entre nous doit appliquer au quotidien.

Il fournit des conseils sur la manière de se comporter face à des situations délicates et sur la manière de signaler tout problème qui pourrait concerner vos collègues, vous-même, ou l'image de LAB.

Sachez que ce Code s'applique à tous les membres de LAB, partout dans le monde. Il s'adresse également à nos partenaires commerciaux, afin qu'ils soient alignés avec nos engagements éthiques.

Tous les membres du Comité Exécutif adhèrent à ce Code et en sont les premiers ambassadeurs. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de poser toutes les questions que vous pourriez avoir à propos de son contenu ou de sa mise en œuvre.

Je suis convaincu que chacun(e) d'entre nous s'engagera pleinement dans le respect de ce Code et nous sommes persuadés que nos partenaires commerciaux adhèrent également aux principes fondamentaux qui y sont énoncés.

Meilleures salutations,

Richard Budin
Directeur Général

Décembre 2024

Sommaire

■ **AVANT-PROPOS**

1 **CHAMP D'APPLICATION**

2 **RESPECT DU CODE**

3 **DROIT DE L'HOMME**

4 **RESPECT DE LA SANTE**

5 **ENVIRONNEMENT**

6 **RESPECT DES LOIS**

7 **ETHIQUE DES AFFAIRES**

8 **BIENS DE LA SOCIETE**

9 **INTEGRITE FINANCIERE**

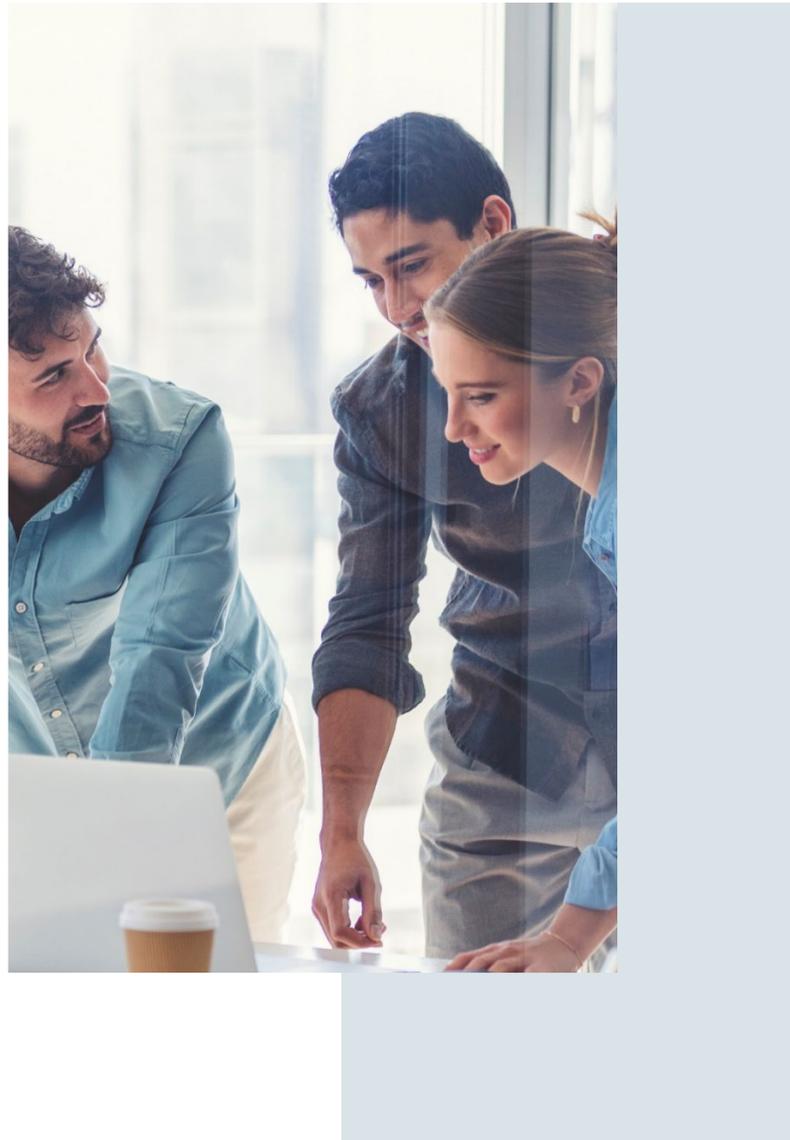
10 **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

11 **RESPECT DES REGLES DE COMMERCE INTERNATIONAL**

12 **CONTACT**

13 **COMMENT SIGNALER UN PROBLEME**

14 **IMPLEMENTATION DU CODE**



1.

Champ d'application et objectif

Notre Code de Conduite et d'Éthique

Ce Code de Conduite et d'Éthique (ci-après le "Code") définit et explique les règles à suivre dans votre travail et les comportements attendus par LAB. Il décrit aussi l'engagement de LAB à respecter les lois applicables à notre activité.

Le Code s'applique à tous nos collaborateurs quel que soit le lieu où nous exerçons notre activité.

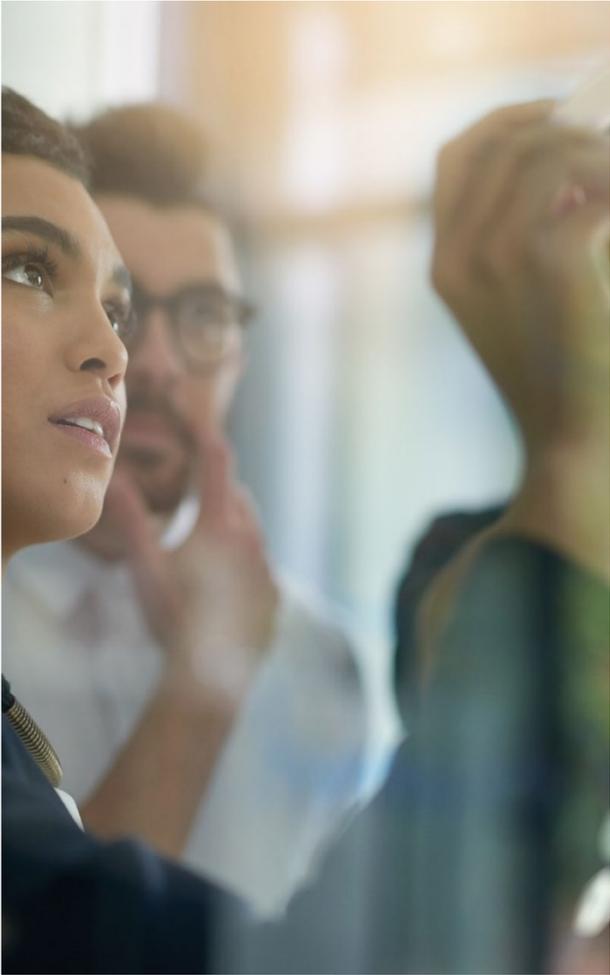
Qui est concerné ?

- "LAB" ou "nous" : LAB SAS, LAB GmbH et toutes les entités et établissements créés ou contrôlés.
- "Vous" : les collaborateurs de LAB,
 - que vous soyez en CDI, CDD, à temps plein ou partiel, ou toute catégorie assimilée selon la réglementation locale ;
 - les dirigeants statutaires ou les fonctions statutaires similaires ;
 - les stagiaires et les apprentis ;
 - ainsi qu'à toute personne susceptible d'engager ou représenter LAB.

LAB s'attend à ce que tous ses partenaires commerciaux agissant au nom et pour le compte de LAB respectent dans le cadre de l'exercice de leur activité les principes décrits dans le Code.

Les sous-traitants et les fournisseurs sont tenus de respecter les principes énoncés dans le Code de Conduite spécifique pour les fournisseurs et sous-traitants de LAB.

Le Code est disponible en français, anglais et allemand, et partagé avec l'ensemble de l'équipe LAB et nos partenaires.



2.

Respect du Code et recherche de conseils

Personnel de LAB

Le Code a été mis en place pour régir et guider votre comportement. Lisez-le attentivement, et si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à demander conseil à votre manager. Alternativement, vous pouvez également contacter le Responsable des Ressources Humaines, le Responsable de Santé et de Sécurité, ou le Responsable Juridique en cas de besoin.



Quel que soit votre rôle, vous êtes responsable de votre comportement dans le cadre professionnel et des décisions prises au nom de LAB.

Managers

En tant que manager, vous avez une responsabilité supplémentaire :

- Assurez-vous que le Code soit compris et suivi par votre équipe.
- Encouragez vos collègues à parler de leurs préoccupations éthiques ou à poser des questions sur les règles à appliquer.
- Votre rôle de modèle est essentiel : adoptez un comportement exemplaire, montrez la voie à suivre pour une culture d'éthique et de respect des règles.

En cas d'instruction contraire au Code, la personne qui donne l'ordre et celle qui l'exécute sont tous deux responsables.

Violation

Toute violation de ce Code (ou le manque manifeste de contrôle ou de suivi d'un manager résultant en une violation) peut faire l'objet d'une action disciplinaire appropriée conformément aux règles internes et aux lois en vigueur.

Si la violation est aussi une infraction, des poursuites civiles ou pénales pourraient s'ajouter.

Demander un conseil

Si vous avez des questions ou des doutes sur vos obligations ou comportement à adopter, n'hésitez pas à demander conseil à votre manager, au Responsable des Ressources Humaines, au Responsable de Santé et de Sécurité ou au Responsable Juridique.

Nous nous engageons à traiter vos demandes de manière confidentielle dans la mesure du possible.

De plus, soyez assurés qu'aucune action ne sera prise contre vous pour avoir posé une question ou partagé une information de bonne foi concernant l'application du Code.



3.

Droits de l'Homme et Respect des personnes et de leur travail

Droits de l'Homme

Nos engagements:

- LAB s'engage à respecter les droits de l'Homme de toutes les personnes impliquées dans ses activités.
- En outre, LAB s'engage à promouvoir les droits de l'Homme internationalement reconnus, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Notamment, conformément aux conventions de l'OIT, nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé ou toute autre forme de travail illégal.

Dignité au travail

Nos engagements:

- Nous nous engageons à garantir un environnement de travail respectueux, exempt de harcèlement (moral ou sexuel), de discrimination et d'intimidation.
- Nous ne tolérons aucun comportement qui pourrait porter atteinte à la dignité des personnes ou de leur travail.



Les attentes envers vous:

- N'utilisez pas de langage irrespectueux, offensant ou inapproprié, ne soyez jamais agressif physiquement ou verbalement → ces comportements ne sont pas tolérés sur le lieu de travail.
- Soyez courtois et respectueux avec vos collègues et dans les relations avec tous nos clients, fournisseurs, partenaires, concurrents, autorités publiques, etc.
- Signalez toute situation anormale au service des Ressources Humaines ou par le biais de la procédure d'alerte (email : alerte@lab.fr) → LAB s'engage à traiter les cas signalés de manière sérieuse et confidentielle.

Diversité, égalité et inclusion

Nos engagements:

- Nous promovons l'égalité des chances en matière d'emploi. Chez LAB, l'embauche et la promotion interne sont basées sur des critères objectifs, en accord avec la législation en vigueur, tels que la compétence, les qualifications, le niveau d'expérience, les réalisations et le potentiel de chacun, indépendamment du sexe, de la nationalité, de la couleur, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'origine ou de la capacité physique.
- LAB met en place des conditions de travail qui encouragent la diversité et le travail d'équipe.



4.

Respect de la santé et de la sécurité

Santé et sécurité au travail

Nos engagements:

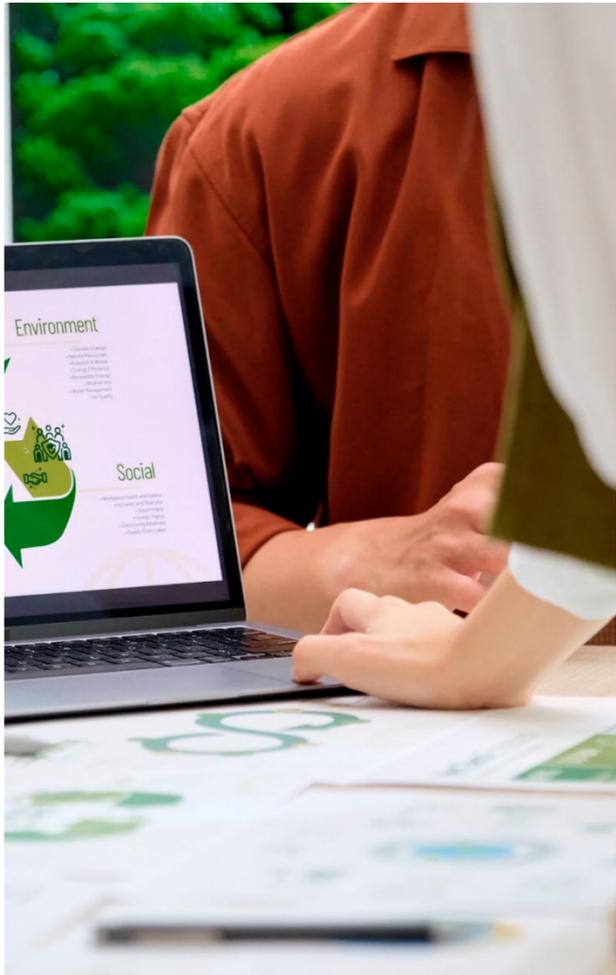
Chez LAB, nous nous engageons à respecter la législation en vigueur pour garantir un lieu et des conditions de travail sûrs et sains pour tous.

Pour y parvenir, nous mettons en place des formations et des campagnes d'information adaptées, afin que chacun soit bien informé des bonnes pratiques et des exigences en matière de santé et de sécurité.

Il est essentiel que toutes les activités soient réalisées dans le respect des règles internes et légales.

Les attentes envers vous:

- Vous êtes donc tenus de bien connaître les règles internes et légales et à les appliquer au quotidien.
- Ensemble, veillons à protéger en permanence notre santé et notre sécurité et celles de nos collègues et partenaires.



5.

Environnement

Nos engagements:

Chez LAB, le développement de nos technologies propres joue un rôle clé pour protéger l'environnement en réduisant les émissions et contribuant ainsi à la préservation de la planète.

- Au quotidien, nous nous conformons à toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur.
- En plus, nous menons des initiatives pour promouvoir la protection et la responsabilité écologique et limiter l'impact de nos activités sur l'environnement.



Les attentes envers vous:

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer :

→ respectons ensemble les règles légales et les initiatives internes pour continuer à réduire notre empreinte environnementale.



6.

Respect des lois et des réglementations

Nos engagements:

- La réputation de LAB repose sur notre engagement à respecter strictement les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où nous opérons.
 - Le non-respect de la loi expose LAB à des risques et à des sanctions importantes pouvant affecter la pérennité de LAB avec des conséquences négatives juridiques et économiques (sanctions pénales et/ou financières, atteinte à notre réputation).
 - En outre, la violation des lois peut, dans certaines circonstances, entraîner des poursuites pénales à l'encontre de la personne impliquée.
- Même si certaines lois locales sont moins strictes, notre Code doit être appliqué de manière universelle dans toutes les juridictions où LAB est présente.



Les attentes envers vous:

Chacun d'entre nous a la responsabilité de se conformer aux lois locales et au Code dans le cadre de ses fonctions.



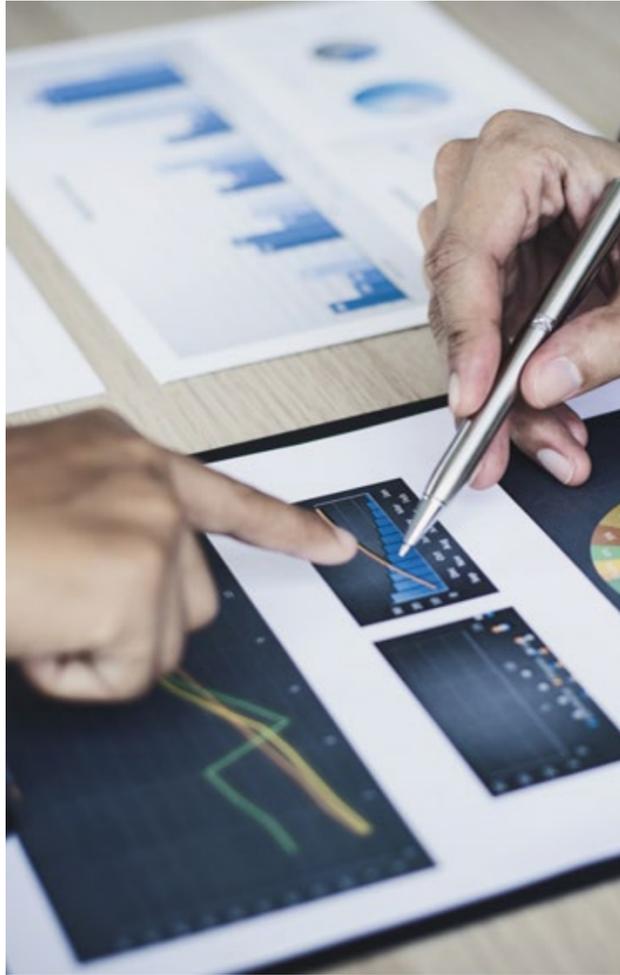
7.

Ethique des affaires

Chez LAB, la loyauté et l'intégrité sont au cœur de notre éthique des affaires et constituent des principes essentiels pour toutes nos relations professionnelles. Nous croyons fermement que l'éthique ne se limite pas simplement à respecter les lois et règlements, mais va au-delà.

Voici quelques exemples de ce que chacun(e) d'entre nous peut faire pour renforcer notre éthique au quotidien :

- **Transparence** : Assurer la transparence des décisions prises et des activités réalisées, dès lors que celles-ci ont une incidence sur l'activité de LAB.
- **Respect** : Écoutez les idées et les préoccupations des autres, même si vous n'êtes pas d'accord. Chacun mérite d'être entendu.
- **Responsabilité** : Assumez vos actions et leurs conséquences. Si une erreur est commise, parlons-en et trouvons ensemble une solution.
- **Confiance** : Soyez dignes de confiance en tenant vos promesses et en agissant de manière cohérente avec nos valeurs.
- **Engagement** : Soyez proactifs dans la promotion d'un environnement de travail éthique en encourageant vos collègues à agir de la même manière.



Ethique des affaires

a) Concurrence libre et loyale

Nos engagements:

- Nous promovons une concurrence loyale et ouverte basée sur le respect des lois sur la concurrence.
- Dans nos activités d'approvisionnement, nous nous engageons à garantir des conditions de concurrence équitables dans la sélection de nos fournisseurs et sous-traitants.



Les attentes envers vous:

- N'entrez pas dans les accords ou discussions de toute nature avec des concurrents sur les prix, les conditions commerciales, la répartition du marché et, en général, sur tout autre sujet de nature stratégique.
- Evitez tout autre comportement pouvant être considéré comme un acte de concurrence déloyale ou un comportement limitant la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans le cadre de la commande publique.
- Traitez les fournisseurs et les sous-traitants sans discrimination
→ Communiquez les mêmes informations et les mêmes instructions à chaque fournisseur ou sous-traitant tout au long du processus de sélection.

b) Achat de biens et de services



Les attentes envers vous:

- Consultez plusieurs fournisseurs et sous-traitants conformément aux procédures d'achat de LAB pour garantir le choix de l'offre la plus compétitive.
- Sélectionnez les fournisseurs et sous-traitants de manière impartiale, sur la base de critères objectifs et comparatifs, en respectant les procédures en place chez LAB.



Ethique des affaires

c) Les conflits d'intérêts

Dans votre travail chez LAB, vous pouvez vous trouver dans une situation de conflit d'intérêts. Cela signifie que vos intérêts personnels, qu'ils soient directs ou indirects, pourraient influencer vos décisions ou affecter votre objectivité dans l'exercice de vos fonctions professionnelles.



Les attentes envers vous:

- Dans vos décisions professionnelles, ne soyez jamais influencés par vos intérêts ou considérations personnels, y compris ceux de vos amis proches ou de votre famille.
- Soyez vigilants et évitez autant que possible les situations qui pourraient créer un conflit d'intérêts. → Si vous ne pouvez pas éviter une telle situation, il est important de le signaler à LAB.

Procédure à respecter:

Pour nous aider à gérer et à résoudre les conflits d'intérêts, voici ce que vous devez faire rapidement et préalablement à toute action :

1. **Informez votre supérieur hiérarchique** : Dès que vous détectez un conflit d'intérêts potentiel, parlez-en à votre manager.
2. **Remplissez le formulaire de déclaration** : Vous trouverez le formulaire spécifique sur l'Intranet de LAB, dans la section « Juridique », volet « Conformité » sous « Conflits d'intérêt ».
1. **Ne participez pas aux décisions** : Si vous êtes dans une situation de conflit d'intérêt, abstenez-vous de prendre part au processus décisionnel.

Situations à risques

Si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes, n'hésitez pas à demander conseil à votre manager ou au Responsable Juridique :

- **Relations personnelles** : Si LAB a des relations commerciales avec :
 - une personne de votre famille ou d'un ami proche ;
 - une entreprise ou un organisme public représenté par une personne de votre famille ou un ami proche ;
 - une entreprise contrôlée par une personne de votre famille ou un ami proche.
- **Contrats** : Si un membre de votre famille ou un ami proche a une relation contractuelle avec un client, un concurrent, un sous-traitant ou un fournisseur de LAB (en tant qu'employé, directeur, gérant, consultant, actionnaire, etc.).
- **Liens de parenté** : Si vous avez un lien de parenté avec un collègue de LAB et que cela crée une relation de subordination directe ou indirecte.
- **Intérêts personnels** : En général, si vous avez un intérêt personnel ou un avantage financier qui pourrait entrer en conflit avec les intérêts de LAB.



Ethique des affaires

d) Partenaires commerciaux

Pour accompagner son développement, LAB collabore avec des partenaires commerciaux qui peuvent nous apporter l'assistance et l'expertise dont nous avons besoin pour nos activités, la prospection commerciale ou bien la promotion de nos produits et services.

Nous considérons également les consultants comme des partenaires commerciaux dans le cadre de ce Code.

Les attentes que nous avons envers nos partenaires commerciaux sont clairement définies dans les contrats que nous établissons ensemble.



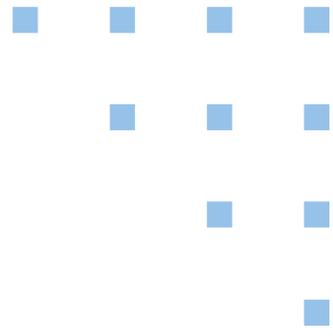
Les attentes envers vous:

- Choisissez nos partenaires avec soin en vous assurant qu'ils ne représentent LAB que lorsque c'est nécessaire et qu'ils possèdent les compétences spécifiques dont nous avons besoin.
- Gardez à l'esprit que les partenaires commerciaux peuvent représenter un risque potentiel de corruption plus élevé.
- Veillez à ce que ces partenaires respectent scrupuleusement les règles légales, éthiques et juridiques lorsqu'ils agissent au nom de LAB.

Procédure à respecter:

Voici comment nous nous assurons d'une collaboration réussie :

- **Sélection soigneuse** : Nous choisissons nos partenaires commerciaux en fonction de leurs compétences et de leur réputation, en mettant l'accent sur leur éthique des affaires.
- **Clarté des attentes** : Nous définissons précisément les services que nous attendons d'eux et fixons une juste rémunération qui reflète leur importance, la complexité des tâches, ainsi que les pratiques du marché.
- **Engagement éthique** : Nous informons préalablement nos partenaires sur nos exigences en matière d'éthiques et anti-corruption et nous incluons dans nos contrats des clauses appropriées d'engagements éthiques et anti-corruption, en nous référant à notre Code.
- **Vérification des services** : Nous nous assurons que les services fournis correspondent bien à ce qui a été convenu avant le paiement de la rémunération.
- **Respect des règles internes** : Chaque fois que nous nous engageons avec un partenaire commercial, nous le faisons conformément aux règles et procédures internes en place.



Ethique des affaires

e) Mesures anti-corruption

Nos engagements:

Chez LAB, nous sommes très attentifs à ce que la négociation et l'exécution de nos contrats respectent toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Le présent chapitre de notre Code présente les principes qui reflètent notre engagement à interdire sans réserve toute forme de corruption ou de comportements assimilés, comme le trafic d'influence.

En général, LAB interdit formellement tout comportement visant à tenter d'obtenir ou accorder une faveur quelconque en échange d'un avantage illicite, qu'il soit promis, consenti ou supposé.

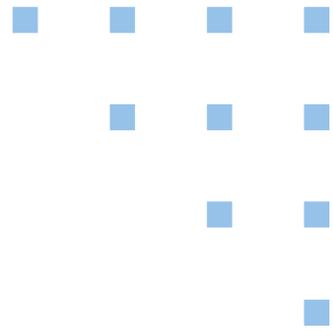
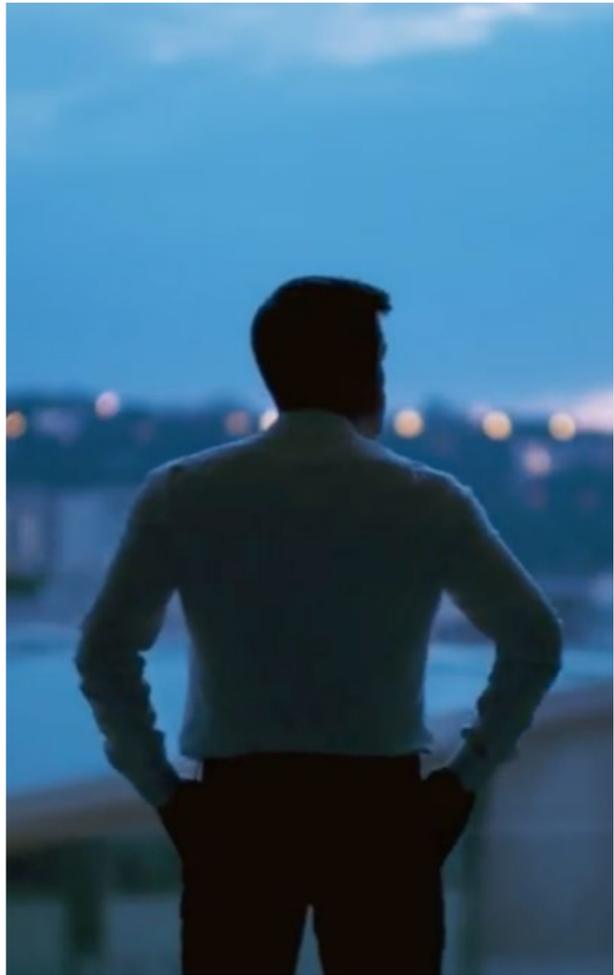
La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics de 1997 interdit strictement toutes les formes de corruption d'agents publics.



Les attentes envers vous:

- Il vous est interdit de vous comporter ou agir d'une manière qui pourrait être perçue comme de la corruption, active ou passive.
- Il est également interdit d'être complice de trafic d'influence* ou de favoritisme, c'est-à-dire rémunérer une personne ou agent public pour user de son influence ou d'appliquer un traitement de faveur.

*Le trafic d'influence consiste, pour une personne exerçant une fonction officielle, à intervenir auprès d'une autre personne en vue d'obtenir un avantage injustifié pour elle-même ou pour une tierce personne.



Ethique des affaires

Corruption Active

Chez LAB, il est essentiel de garder nos relations professionnelles honnêtes et transparentes.

Les attentes envers vous:

- Vous ne devez jamais, directement ou via un intermédiaire et par quelque moyen que ce soit, offrir, promettre, accorder ou autoriser l'octroi d'une somme d'argent ou des avantages injustifiés à un tiers, que ce soit un fonctionnaire ou un partenaire commercial privé, pour obtenir ou maintenir un accord ou un traitement commercial favorable ou d'influencer une décision d'un tiers.
- Cette interdiction inclut aussi les « paiements de facilitation », qui sont des paiements illicites et/ou occultes visant à sécuriser ou à accélérer une démarche administrative, même si le but est légitime. Le paiement pour un service qui devrait être gratuit en échange d'une efficacité ou d'une rapidité constitue un paiement de facilitation.

Corruption Passive

De même, LAB interdit formellement toute forme de corruption passive.

Les attentes envers vous:

- Vous ne devez jamais solliciter ou accepter un avantage illicite ou occulte, peu importe la nature ou le montant, en échange d'un acte favorable de LAB ou d'un tiers.
- Soyez vigilant dans vos relations avec des tiers : évitez les situations où vous pourriez vous sentir redevable ou créer des doutes sur votre intégrité. De même, évitez de créer une telle situation, en tentant de convaincre des tiers ou de les amener à conclure une affaire avec LAB.

Vigilance

Les attentes envers vous:

- Si vous êtes témoin d'une situation de tentative de corruption, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour l'empêcher.
- Si vous êtes témoin d'une tentative ou d'un acte de corruption, il est impératif d'en parler à votre manager ou utilisez notre dispositif d'alerte interne (email : alerte@lab.fr).
- Et si vous avez des doutes, n'hésitez pas à en discuter en toute confidentialité avec le Responsable Juridique, qui saura prendre les mesures nécessaires.

Rappel

Il est important de se rappeler que les violations des lois anti-corruption peuvent avoir des conséquences juridiques extrêmement graves, tant pour LAB que pour les personnes impliquées.

Toute forme de corruption n'est pas seulement une grave infraction à notre Code, elle peut également constituer un délit ou un crime, entraînant des sanctions pénales pour vous et pour LAB.



Ethique des affaires

f) Cadeaux

Chez LAB, nous savons que les cadeaux, les invitations et les événements d'affaires peuvent aider à renforcer nos relations commerciales avec nos clients et fournisseurs.



Les attentes envers vous:

- Gardez à l'esprit que ces pratiques peuvent parfois être perçues comme des avantages déloyaux et poser des problèmes d'éthique.

Quelques règles à suivre :

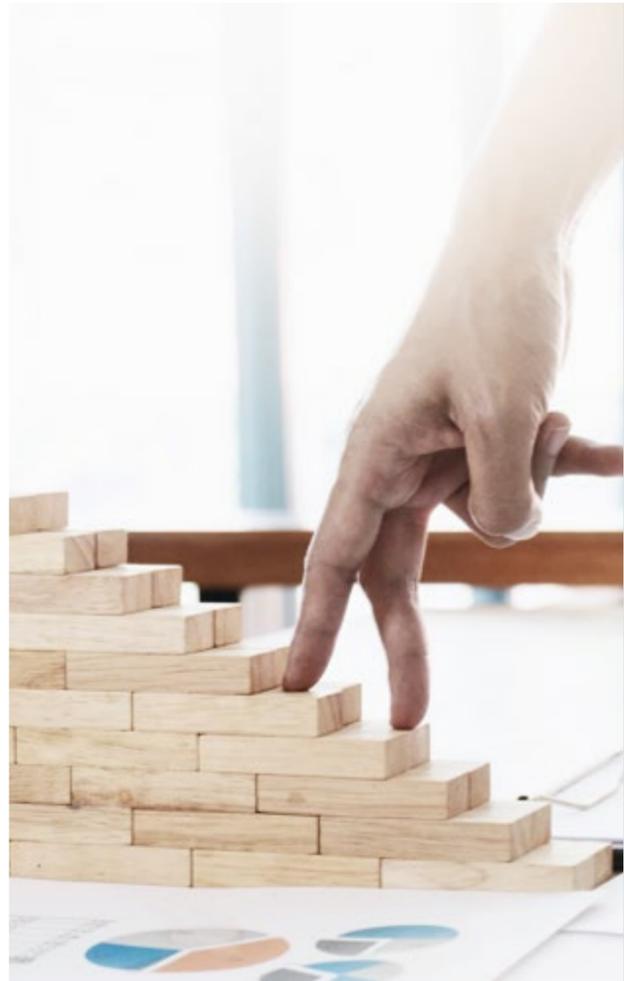
LAB interdit formellement d'offrir, de donner ou de recevoir des cadeaux ou des invitations qui pourraient être interprétés comme des pots-de-vin.

Cela dit, pour des raisons protocolaires ou par courtoisie, vous pouvez occasionnellement offrir ou accepter des cadeaux et des invitations de valeur modeste au nom de LAB, à condition que cela reste approprié et ne compromette pas l'honnêteté du donateur ni l'impartialité du bénéficiaire. Il est également essentiel que ces gestes n'influencent pas, ou ne soient pas perçus comme influençant, nos décisions commerciales.



Les attentes envers vous:

Lorsque vous acceptez ou offrez des cadeaux ou des invitations, assurez-vous de respecter la politique de LAB, notamment les seuils de déclaration, que vous pouvez trouver sur Intranet de LAB dans la section « Juridique » volet « Conformité » sous « Politique cadeaux ».



Ethique des affaires

g) Communication externe



Les attentes envers vous:

- Veillez à vous assurer que tout contact avec les médias (presse écrite, Internet, réseaux sociaux, radio ou TV) soit approuvé par LAB, surtout si cela concerne notre activité ou celle du personnel de LAB.
- En tout état de cause, abstenez-vous de dénigrer LAB dans tous vos propos publics ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Par ailleurs, assurez-vous de respecter les normes d'identité visuelle de LAB.
→ L'objectif de ces normes est d'établir une identité visuelle commune, d'assurer la cohérence de tous les documents de communication externe et de véhiculer une image moderne de LAB.

h) Délégations d'autorité

Dans le cadre de l'exercice de votre travail, il est important de respecter les pouvoirs et les autorisations qui vous sont accordés.



Les attentes envers vous:

- Faites preuve de prudence dans les engagements écrits que vous formulez dans le cadre de votre rôle.
- Si vous bénéficiez d'une délégation de pouvoir ou de signature, assurez-vous de suivre toutes les conditions et limites définies.



8.

Biens de la société

Propriété de la Société / Généralités

Nos engagements:

LAB vous confie ou met à votre disposition les biens nécessaires pour exercer votre travail.

Les attentes envers vous:

- Utilisez les biens qui vous sont confiés ou mis à votre disposition uniquement à des fins professionnelles. → L'utilisation personnelle peut être acceptable dans des cas exceptionnels et comme défini par LAB, mais elle doit rester raisonnable.
- Prenez soin de ces ressources, qu'il s'agisse d'équipements informatiques ou d'autres actifs, afin de les protéger contre le gaspillage, les dommages, la perte ou le vol.
- Pensez à utiliser ces biens avec attention et responsabilité.
- **De plus, toute dépense effectuée avec les ressources financières de LAB doit l'être exclusivement à des fins professionnelles.**

Pour vous aider, nous avons mis en place une **Charte Informatique** qui détaille les règles d'utilisation du système d'information de LAB et de l'équipement de LAB, ainsi que les mesures de sécurité à respecter. Vous pouvez consulter cette charte sur notre intranet.

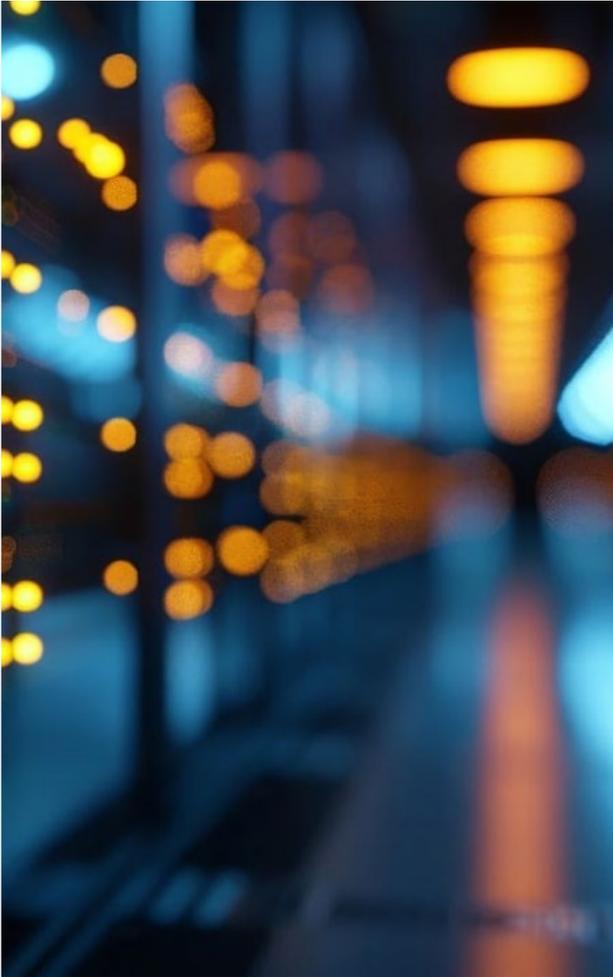
Secret des affaires & Propriété intellectuelle

LAB possède divers secrets des affaires relatifs à son activité et la technologie utilisée, y compris des droits de propriété intellectuelle non-enregistrés tels que le savoir-faire. LAB est aussi titulaire d'un portefeuille de brevets et de marques déposés. Dans le cadre de ses activités, LAB peut aussi avoir l'accès aux secrets des affaires et à la propriété intellectuelle de ses clients, sous-traitants, fournisseurs et/ ou partenaires.

Ces éléments sont essentiels pour notre activité et il est crucial de les protéger.

Les attentes envers vous:

- Traitez les secrets des affaires et la propriété intellectuelle de manière confidentielle et protégez-les.
- Si vous remarquez une divulgation inappropriée ou une utilisation abusive du secret des affaires ou de la propriété intellectuelle, faites-le savoir au Responsable Juridique dès que possible.



Biens de la société

Obligation de confidentialité

Vous avez un rôle important à jouer dans la protection des informations confidentielles.

Informations confidentielles

Les informations confidentielles englobent les informations ou les données, quelle que soit leur forme et leur mode d'enregistrement, qui ne sont pas accessibles au public et qui sont importants pour LAB ou pour ses partenaires. Par exemple :

- Les **données personnelles** et les coordonnées des employés, des représentants des clients, fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux.
- Les **informations financières et techniques**, comme les prix, les produits, les technologies, et d'autres secrets des affaires.
- Les **rapports financiers** qui n'ont pas encore été publiés.
- Les **documents concernant l'organisation interne**, le développement et la stratégie de LAB, ainsi que toute information sur les offres, les appels d'offres, les contrats ou les projets d'acquisition d'actifs ou d'entreprises que nous envisageons.
- Le **savoir-faire**, les licences et toute autre propriété intellectuelle.
- Les **informations qui appartiennent à nos clients**, fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires.

Sécurité de l'information

La sécurité des informations utilisées dans nos activités est une priorité pour LAB et doit l'être pour vous aussi.

Ces informations confidentielles sont essentielles à nos activités et à notre développement, leur divulgation nuirait à nos intérêts.

Par conséquent, elles doivent être utilisées exclusivement pour les besoins des activités de LAB.



Les attentes envers vous:

- Protégez et gardez les informations confidentielles secrètes et ne les divulguiez pas à des personnes non autorisées, que ce soit au sein ou à l'extérieur de LAB.
- Utilisez les informations confidentielles exclusivement pour les besoins des activités de LAB.
- Veillez également à éviter de discuter des activités de LAB dans des lieux publics comme les restaurants, les trains ou les avions.
- Si vous n'êtes pas sûr qu'une information soit confidentielle, n'hésitez pas à en parler à votre manager ou au Responsable Juridique.
- Vous êtes tenus de respecter ces obligations de confidentialité et de non-divulgateion, tant pendant la durée de votre relation contractuelle avec LAB qu'après son expiration, peu importe la raison.
- Suivez les règles de sécurité mises en place par LAB, telles que celles communiquées dans la Charte informatique. → Ces règles visent à protéger nos informations, y compris les données personnelles, et à nous défendre contre les cyber-attaques.



9. Intégrité financière

Livres comptables, documents professionnels et registres financiers

Nos engagements :

Nous avons pour politique de tenir des livres et des registres comptables précis, ainsi que de maintenir un système de contrôle interne qui garantit que toutes nos opérations sont autorisées, contrôlées et transparentes.

Tous les documents financiers que nous préparons, publions ou communiquons aux autorités, actionnaires, partenaires commerciaux et institutions financières doivent être complets et conformes aux règles comptables en vigueur.

Les attentes envers vous:

- Respectez les règles légales et éthiques en matière financière dans le cadre de votre travail. → Ce n'est pas seulement une question de conformité légale, mais aussi une question de confiance de nos partenaires, ce qui est vital pour la pérennité de notre activité.
- Selon votre domaine d'activité et vos responsabilités, veillez à ce que tous les documents à caractère financier (incluant un document simple comme une note de frais) soient dûment justifiés, préparés correctement et en temps voulu.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent consiste à convertir des fonds obtenus de manière illicite afin de leur donner une apparente légitimité et de leur permettre d'entrer sur les marchés officiels.

Cette pratique ne se limite pas aux transactions en espèces, elle peut également concerner des instruments financiers et d'autres produits issus d'activités illicites.

Les attentes envers vous:

- Soyez vigilants que tous les paiements effectués ou reçus dans le cadre de notre activité soient justifiés et licites.
- Si vous avez le moindre doute sur la légitimité d'un paiement ou sur l'origine des fonds, n'hésitez pas à consulter immédiatement le Directeur financier.

Conformité fiscale et sociale

Nos engagements :

Chez LAB, nous nous engageons à respecter scrupuleusement toutes les lois et conventions fiscales et sociales, tant nationales qu'internationales, notamment en procédant à toutes les déclarations requises auprès des services compétents.

Selon votre domaine d'activité, vous pouvez chacun avoir un rôle à jouer pour garantir le respect de ces règles.

Les attentes envers vous:

- Ne vous engagez jamais dans des pratiques de fraude fiscale de quelle que forme que ce soit.
- Si vous êtes témoin d'une fraude fiscale présumée ou si vous recevez une demande d'un tiers pour faciliter une évasion fiscale, signalez-le immédiatement au Directeur financier.

10.

Protection des données personnelles

Les « données à caractère personnel » sont toutes les informations qui peuvent identifier une personne, directement ou indirectement. Cela inclut des éléments comme le nom, la date de naissance, une photo, ou encore l'adresse électronique (même professionnelle) ou l'adresse postale, etc.

Dans le cadre de notre travail, nous avons accès à des données à caractère personnel concernant nos collègues, mais aussi les représentants de nos clients, sous-traitants, fournisseurs et d'autres partenaires.

Nos engagements :

Nous nous engageons à garantir le respect des exigences en matière de confidentialité des données. **Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées, conservées et traitées que pour les raisons pour lesquelles elles ont été collectées, et le cas échéant, moyennant une autorisation si nécessaire.**

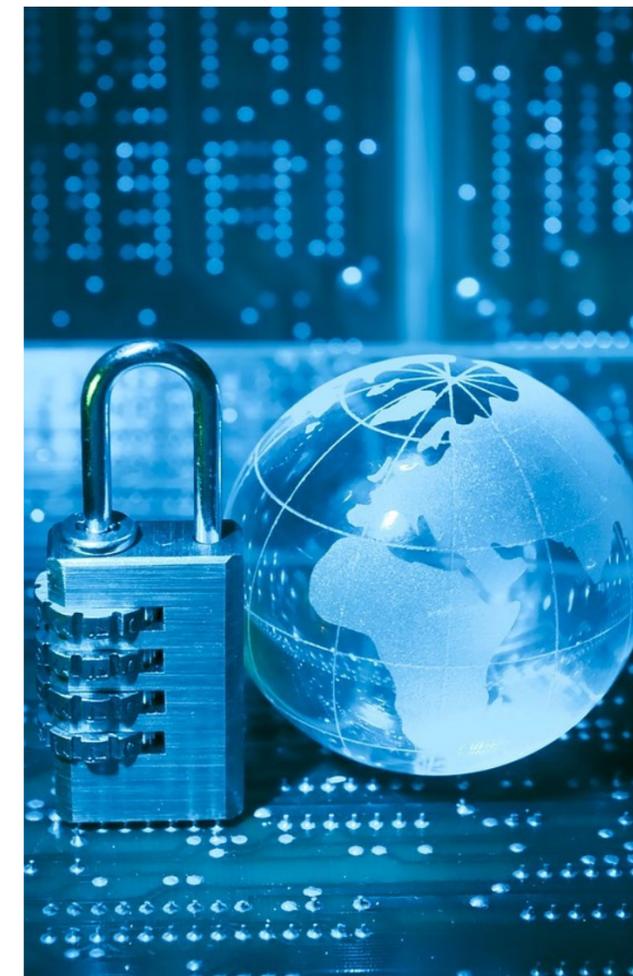
Chaque individu a le droit de contrôler comment ses données sont collectées, traitées, utilisées, divulguées et stockées.

Nous veillons à respecter la loi applicable, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD), en mettant en place la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel et des mesures de sécurité et de confidentialité internes.



Les attentes envers vous:

- Lorsque vous collectez, traitez ou transférez des données personnelles dans le cadre de votre travail, appliquez ces règles à tout moment et restez vigilants.
- **Il est strictement interdit de divulguer ou de détourner les données à caractère personnel sans l'autorisation adéquate.**
- Consultez la Politique de confidentialité des données à caractère personnel et la Charte informatique de LAB disponible sur notre réseau interne pour vous aider à comprendre et mettre en œuvre ces exigences.
- **En cas de violation de la sécurité des données à caractère personnel ou d'accès non autorisé, veillez à le notifier sans délai conformément à la Politique de confidentialité des données à caractère personnel de LAB.**





11.

Respect des règles de commerce international

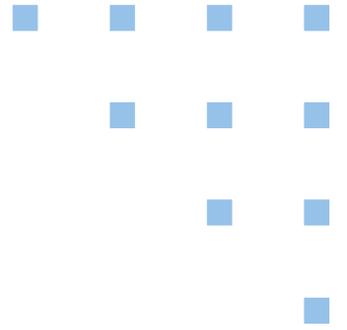
Sanctions et embargos

Chez LAB, nous prenons très au sérieux notre engagement à respecter toutes les sanctions économiques internationales.

Cela signifie que nous nous refusons de coopérer avec les pays, entités ou personnes qui sont sous sanctions, que ce soit directement ou via un tiers.

Nous veillons également à respecter les embargos internationaux interdisant ou contrôlant l'importation et l'exportation de certains produits ou technologies selon leur origine ou leur utilisation.

Dans certains cas, l'obtention d'une licence pourrait être nécessaire.





12.

Contact

Si vous avez des questions sur le contenu de ce Code, n'hésitez pas à contacter notre Responsable Juridique à l'adresse suivante :

conformite@lab.fr.

Vous pouvez également vous adresser à votre manager direct qui reste le premier interlocuteur pour répondre à vos interrogations concernant ce Code.

13.

Comment signaler un problème

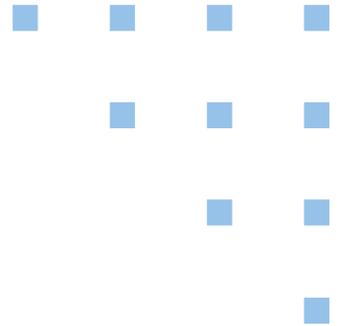
Procédure d'alerte

Chez LAB, nous avons mis en place une Procédure d'Alerte, décrite dans un document séparé, qui vous permet, ainsi qu'à toute personne extérieure à notre entreprise, de signaler **en toute confiance** des préoccupations liées à des violations réelles ou présumées de la loi, de ce Code ou de nos autres règles et politiques internes.

Toute violation avérée ou présumée du présent Code ou de la législation applicable peut être signalée, sans crainte de représailles, à l'adresse électronique d'alerte :

alerte@lab.fr.

14.



Implémentation du Code

Nous tenons à vous informer que ce Code peut être mis à jour de temps en temps pour rester en phase avec nos valeurs et nos engagements. Chaque nouvelle version sera mise en place selon les règles en vigueur et vous sera communiquée pour que vous soyez toujours mis au courant.

Vous pouvez consulter le Code à tout moment sur notre intranet. Les personnes extérieures à LAB peuvent également le trouver sur notre site web.



Lab

